

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300

N° 30/2020

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BIRON,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 111-7, L. 111-8-3 et R. 111-19-29,

Vu la demande déposée en Mairie le 6 avril 2020 par Madame Anne-Gaëlle RENAULT, représentant l'association « Recyclerie Créa Locale » tendant à obtenir l'autorisation d'ouverture d'un établissement sise au 67 rue des commerces dans la Za Plaine des Bois à Biron, dont l'effectif total du public et du personnel s'élève à soixante personnes,

Vu l'avis favorable émis par la Sous-Commission d'accessibilité en date du 2 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission de sécurité en date du 18 Septembre 2020,

Considérant que l'établissement est conforme aux règles prescrites en matière d'accessibilité des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite (établissement de type M classé en 5^e catégorie),

ARRÊTE

Articler 1er : Madame Anne-Gaëlle RENAULT, représentante de l'association « Recyclerie Créa Locale » est autorisée à ouvrir au public l'établissement « Créa Locale » située au 67 rue des commerces dans la ZA Plaine des Bois à Biron.

Article 2^e : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à Madame Anne-Gaëlle RENAULT sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- M. Fabien JACOB, représentant de la Commission d'accessibilité,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Orthez.

Fait à Biron, le 18 septembre 2020

Le Maire



Benoît POURTAU-MONDOUTEY